

**COMPTE RENDU DE LA REVUE TRIPARTITE
PROJET « DEVELOPPEMENT URBAIN ET AMELIORATION
DE L'HABITAT »
DURAH II
00060329**

Titre du projet	Développement Urbain et Amélioration de l'Habitat, Phase 2
Code du projet	00060329
Date de démarrage	Prévue : janvier 2008 Effective : janvier 2008
Date d'achèvement du projet	Décembre 2010
Montant total du budget (en dollars EU)	PNUD : 1.973.721 Gouvernement : 22.523.000
Modalité d'exécution	Exécution nationale
Organisme d'exécution du Gouvernement	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat
Organisme de coopération	ONU-HABITAT
Date d'examen tripartite	03 Décembre 2010

0. Déroulement des travaux

La réunion s'est tenue dans la salle des réunions du Ministère de l'Economie et du Plan. Elle a été présidée par SE Mahamat Ali Hassan Ministre de l'Economie et du Plan en présence de MM Joseph Djimrangar Dadnadjji Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MATUH), Justin Singbo Directeur de Pays adjoint chargé de Programme au PNUD M. Joseph GUIEBO conseiller senior de L'ONU Habitat. Ont également pris part à la réunion l'assistant du conseiller du secteur à la présidence de la république, les proches collaborateurs du Ministre de l'aménagement du territoire de l'urbanisme et de l'habitat, les cadres du PNUD, et les cadres des ministères et autres institutions impliqués dans la mise en œuvre du Projet Développement Urbain et Amélioration de l'Habitat (DURAH). La liste des participants est jointe en annexe.

Dans son mot introductif, SE Mahamat Ali Hassan Ministre de l'Economie et du Plan a tenu à souhaiter la bienvenue aux représentant des institutions partenaires et leur remercier de l'importance qu'ils accordent au Projet de développement urbain et d'amélioration de l'Habitat initié par le Gouvernement Tchadien. Le Ministre a placé l'importance du Projet dans le contexte actuel caractérisé par le mandat social du Président de la république mais aussi des conjonctures d'une saison pluvieuse destructrice qui a occasionné des inondations et sinistré une grande partie des populations des villes. Pour le Ministre la pertinence d'un projet de développement urbain devant trouver des solutions adéquates au crucial problème de logements décents au Tchad n'est plus à démontrer. Le projet DURAH a fait son chemin avec des hauts et des bas et l'heure est au bilan pour en fonction des leçons tirées prendre des décisions qui puissent améliorer ses résultats. Il a ainsi exhorté les participants à un débat constructif et ouvert.

Après avoir fait adopté l'ordre du jour proposé, SE le Ministre de l'Economie et du Plan a, à la demande de son homologue du MATUH, fait observer par l'assistance une minute de silence à la mémoire de Monsieur François MIHURWE, Expert international résident du Projet, décédé à N'Djamena le 17 juin 2010. Puis conformément à l'ordre du jour de la réunion, la parole a été

donnée à M. Mahamat Youssouf ADIBORD, Coordonnateur du Projet DURAH de faire la présentation du Projet DURAH.

I. Exposé du Coordonnateur

OBJECTIFS DU PROJET – PHASE II

Le projet est actuellement en exécution nationale (NEX) par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat qui en assure ainsi la mise en œuvre des activités.

La présente phase II du Projet dont la formulation a été recommandée par la réunion tripartite du 25 mai 2007, devait au cours de la période 2008-2010, réaliser les activités suivantes :

- la viabilisation d'environ 500 parcelles par an,
- la restructuration progressive (en phases successives) de Madjorio,
- la mise en valeur par le Gouvernement du site de la Patte d'Oie, attribution des parcelles et des logements;
- la préparation des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de 2 villes ;
- le renforcement des capacités du MATUH (réorganisation de ses services techniques, formation et la fourniture d'équipements complémentaires) ;
- le renforcement des capacités des communes bénéficiaires (N'Djamena et Doba) et des autres acteurs du projet ;
- la mise en place de deux sociétés (l'une chargée de l'équipement des terrains urbains et l'autre du financement de l'habitat social) et d'un observatoire de l'habitat et du développement urbain (OHDU) ;
- la consolidation des résultats de la Phase I et la préparation des documents de mise en œuvre de la Phase III (prévue pour 2011-2013).

ETAT DES REALISATION A LA DATE DE LA REUNION

3.1 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'HABITAT

3.1.1 – Aménagement du site de la Patte d'Oie

Le site de Patte d'oie, situé à Goudji Hamaral-Goz (N'Djaména) a une superficie de 54,6 ha et son aménagement visait à produire environ 1.000 parcelles assainies dotées d'infrastructures de base (voirie, eau, électricité, etc.). Au cours de la première phase du Projet, le site avait fait l'objet de travaux de terrassements généraux, de voiries et de drainage des eaux pluviales.

Le réseau d'eau potable

Le réseau d'eau potable fait partie des travaux d'aménagement, répartis en 4 lots, du site de Patte d'oie à N'Djaména au titre des activités du projet de Développement Urbain et d'Amélioration de l'Habitat et ce, depuis la phase 1. Le 27 janvier 2009, le projet de marché a été approuvé et signé par le Chef d'Etat avec les références suivantes :

- **Marché :** n° 123/MI/SG/DGIHE/DIHA/DA/08 approuvé le 27 janvier 2009
- **Attributaire :** Entreprise GEYSER
- **Montant :** 756.908.382 Francs CFA TTC (pour le maillage) 1.300.0000 (pour le château d'eau)

Une avance de démarrage a été payée le 12 mars 2009, portant sur 20% du marché total (réseau et château). Au 03 décembre 2010, les travaux du réseau d'eau sont entièrement achevés, les décomptes concernant ce volet ont été entièrement payés. Pour le volet du marché relatif au château d'eau, l'entreprise a passé commande de son matériel, mais les travaux n'ont pas commencé. Il faut préciser que ce volet n'était pas prévu dans le Plan de Travail Annuel (PTA) initial et de ce fait, le projet DURAH n'avait pas le budget nécessaire pour mener à terme les travaux du château. Les fonds doivent être mobilisés ailleurs pour honorer le marché.

Le réseau d'électricité

Le réseau électricité et éclairage public est l'un des 4 lots prévus sur le site de Patte d'oie à N'Ndjamena au titre des activités du projet de Développement Urbain et d'Amélioration de l'Habitat à la phase 1 et reconduit à la phase 2.

Historique

Le groupement formé par SERTHE-MRI-CABIRA a été retenu le 14 mai 2008 comme adjudicataire. Le marché a été approuvé le 02 avril 2009.

- **Marché** : n°/MIT/SG/DGIHE/DIE/DENR/09 signé et approuvé par le Chef d'Etat en date du 02/04/09
- **Attributaire** : Groupement des entreprises MR International, CABIRA et SERTHE
- **Montant** : 1.363.000.103 Francs CFA TTC

Le projet DURAH a reçu des instructions afin de payer l'avance de démarrage, soit 20% du montant du marché. Actuellement, l'entreprise a déjà entamé les travaux de génie civil qui sont à plus de 90% de réalisation.

3.1.2 – Travaux de construction de logements

Le Gouvernement a décidé la construction à l'entreprise d'une première tranche de 70 logements sur des parcelles du lotissement du site de Patte d'oie. L'objectif est de mener à travers cette opération pilote, la réflexion la plus large sur les leçons à tirer avant de se lancer dans la production, à grande échelle, de logements sociaux. Les autres logements prévus sur le site de la Patte d'oie, devraient être construits soit à l'auto construction par les attributaires de parcelles soit par des promoteurs immobiliers dans le cadre d'opérations concertées avec le Gouvernement.

Les 70 logements réalisés dans le cadre du projet DURAH sont attribués aux enseignants-chercheurs sur instructions des Hautes Instances du Tchad. Ces 70 logements ont été officiellement remis au Ministère de l'Enseignement Supérieur lors d'une cérémonie officielle le mercredi 31 mars 2010. Les dossiers de ces logements sont gérés actuellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur concernant les attributions et la SOPROFIM pour les locations-ventes.

Les parcelles restantes du site de la Patte d'Oie, ont été cédées aux opérateurs économiques nationaux, le G.I.E. (Groupement d'Intérêt Economique) sous la férule de la Chambre de Commerce afin que des logements y soient construits. Cette rétrocession a eu lieu également le même jour que celui des logements. Après une révision de la taille et de la répartition des

parcelles, les travaux de construction sur le site ont commencé. Cette révision menée par le projet DURAH a donné 699 parcelles réparties comme suit :

- 502 parcelles d'une superficie de 400m² chacune ;
- 197 parcelles d'une superficie de 450m² chacune.

Restructuration du quartier Madjorio

L'opération de restructuration de ce quartier devrait conduire, à travers une approche participative, à la réalisation des équipements socio-économiques, à la viabilisation (voiries, eau potable et électricité) et à l'amélioration de la qualité de la vie. Elle devait également aux ayant-droits d'accéder à la sécurité foncière par la régularisation des droits de propriété.

Les études techniques de restructuration confiées au groupement SAAI/SONED débutées en 2007 étaient achevées en novembre 2008 avec la remise du dossier d'appel d'offres (DAO) des travaux répartis en 3 lots. Lot 1 : Parcellaire, voirie et drainage; Lot 2 : Réseau d'eau potable; Lot 3 : Réseau d'électricité.

Les appels d'offres ont été publiés, dépouillés et attribués : le lot 1 à l'entreprise Hadjer Lamis, lot 2 entreprise Geysler (après négociation du 22 avril 2009), lot 3 Quality Service (négociation du 29 avril 2009).

Ces marchés ont été mis dans le circuit des approbations le 18 août 2010. Cependant, afin de permettre aux habitants de Madjorio de rebâtir leurs maisons, une commission composée des agents des directions techniques du MATUH et de ceux de la Mairie a été mise sur pied et y travaille afin de délimiter les emprises des rues. Les travaux physiques n'ont pas pu démarrer faute de ressources financières.

Aménagement d'un site à Doba

Les appels d'offres de ces travaux ont été répartis en 3 lots : terrassements généraux, application du lotissement, voirie et réseaux d'assainissement pour le lot 1, adduction d'eau potable pour le lot 2, et électrification pour le lot 3. Ces Appels ont été publiés le 05 janvier 2009. Parmi les projets de contrats, celui portant sur la viabilisation (lot 1) a été mis dans le circuit des approbations le 04 mai 2010. La suite des travaux est conditionnée par le versement de la contribution de la commission de gestion des « 5% » des revenus du pétrole dévolus à la zone productrice.

Le drainage des environs de Patte d'Oie

Le projet DURAH a eu à financer les études portant sur le drainage général de la zone concernée. Une demande de financement a été adressée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, à la BDEAC à travers le Ministère du Plan et de l'Economie. La réponse a été favorable et la signature de l'accord de prêt pour financer cette opération a eu lieu le 14 décembre 2009 à N'Djamena entre la BDEAC et le Gouvernement de la République du Tchad. La ratification de l'accord de prêt par le Gouvernement (Conseil des Ministres) a eu lieu le jeudi 01 juillet 2010. Le dossier a été examiné et validé par la Commission Economie, Développement et Plan de l'Assemblée Nationale le 2 août 2010, puis adopté par la Plénière de l'Assemblée Nationale en sa session du 12 août 2010.

Lotissement d'une zone au nord est de N'Ndjamena

Le MATUH a confié au projet DURAH les études de lotissement d'une vaste zone d'environ 2250 hectares au nord-est de N'Ndjamena. Le groupement SAAI/SONED, titulaire du marché, a reçu notification de l'ordre de démarrage des études le 30 octobre 2008. A ce jour, Le dossier LZNE est entièrement validé. Il reste cependant l'application du lotissement qui est suspendu vu que le site est totalement inondé. Cette opération sera effectuée dès que la zone sera accessible.

ELABORATION DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de NDJAMENA et DJERMAYA

Après accord du service de passation des marchés du MATUH et de l'OCMP, le Bureau du projet DURAH a préparé une Demande de Proposition (DP), avec une liste restreinte de six bureaux. Le DP avant d'être lancé avait été approuvé par l'Organe Chargé des Marchés Publics (OCMP). A la date limite de dépôt des soumissions qui avait été fixée au 18 mars 2010 à 9heures, deux soumissionnaires ont répondu : SAAI/SONED AFRIQUE et STUDI INTERNATIONAL.

Le rapport de la COJO relatif à l'analyse des offres, a désigné le groupement SAAI/SONED comme attributaire du marché. Une négociation entre le groupement SAAI/SONED AFRIQUE et la COJO a eu lieu en date du 16 juin 2010, fixant le montant du contrat à **295.000.000** francs CFA et un délai d'exécution de 12 mois. Le projet de marché est actuellement dans le circuit des approbations.

RENFORCEMENT DES CAPACITES

Relecture des textes sur l'urbanisme et la construction

La révision des textes en matière de législation foncière et domaniale, tout comme ceux sur l'urbanisme et la construction, et l'organisation des ordres professionnels au Tchad, est l'une des premières activités engagées par le projet DURAH depuis sa première phase. La Loi fixant les principes fondamentaux en matière d'urbanisme a été adoptée le mardi 08 décembre 2009 par l'Assemblée Nationale. La Loi sur la Construction a été également adoptée par l'Assemblée Nationale le jeudi 24 décembre 2009. Quant à la Loi sur le Financement de l'Habitat, elle a été examinée et adoptée en Conseil des Ministres le 05 août 2010. Le vendredi 05 novembre 2010, la Loi sur le Financement de l'Habitat fut adoptée en séance plénière par l'Assemblée Nationale.

La loi portant sur le Code Domanial et Foncier dont le processus d'adoption a été confié au Ministère des Finances et du Budget connaît toujours un retard. Cependant, ce ministère a organisé en date du mardi 26 octobre 2010, un séminaire afin de procéder à un dernier examen de ladite loi, de la valider et de la faire passer en Conseil des Ministres pour adoption.

Renforcement du cadre institutionnel du secteur

Suite au constat que le cadre institutionnel du secteur de l'urbanisme et de l'habitat était incomplet, le projet DURAH a financé une étude qui a recommandé la création, au Tchad, d'un

Fonds de l'habitat (FPH) et d'une Société d'aménagement et de promotion immobilière (SOPROFIM). Le Gouvernement ayant décidé que le FPH sera une société publique à créer par une loi de la République, les textes de sa création sont en attente d'approbation.

La SOPROFIM, dont la forme juridique retenue est une société d'économie mixte, avec la participation des privés à son capital, a été juridiquement créée par acte notarial. Le projet DURAH a versé la part du capital du gouvernement du Tchad dans les comptes de la SOPROFIM d'un montant de 147 millions de FCFA. La SOPROFIM est actuellement renforcée par deux cadres, logés tous dans les locaux du projet DURAH. Ainsi, depuis le 08 juillet 2010, elle se présente comme suit :

Directeur Général : Dr. Tahir Goni Brahim,

Directeur des opérations : NADOUMNGAR DINGAMBEYE,

Directeur Administratif et Financier : MOUSTAPHA HISSEIN O. KANTE.

Renforcement des capacités du MATUH

Comme lors des années passées, le renforcement des capacités du MATUH s'est poursuivi sous forme d'appui logistique et matériel et par la prise en charge de frais de formation du personnel et de participation de certains responsables aux réunions internationales portant sur le secteur, le financement des Journées Mondiales de l'Habitat (JM) 2008, 2009, 2010. Outre cela, il y a eu l'achat d'équipements informatiques, mobiliers de bureau et autres consommables, des moyens roulants etc. Le projet a également réalisé la connexion internet à haut débit au MATUH.

Toutes les données concernant le renforcement se trouvent dans des tableaux en annexe de ce rapport.

Mise en place de l'Observatoire de l'Habitat et du Développement Urbain

A l'initiative du Bureau du projet DURAH, des concertations ont été entamées en vue de la mise en place au Tchad d'un Observatoire de l'Habitat et du Développement Urbain (OHDU). L'Arrêté portant mise en place de l'OHDU a été signé en mars 2009 pour permettre le démarrage effectif des activités de l'Observatoire. Une première rencontre de prise de contact entre les membres de l'OHDU s'était tenue le 09 avril 2009. Depuis cette date, aucune autre rencontre ni activité de l'OHDU n'a été enregistrée. Une mission d'appui technique de l'ONU-Habitat séjournera à Ndjamena dans le courant du premier trimestre 2011 pour lancer les premières activités de l'OHDU.

LES CONTRAINTES

Les contraintes entravant la bonne exécution des activités du Projet sont multiples et récurrentes pour la plupart.

- Le versement de la contrepartie du Tchad prévue dans le budget du projet en phase 2 n'a pas eu lieu ;
- Lenteur dans la prise de décisions ou d'approbation de documents soumis à l'administration ;
- Délais excessivement longs de passation et d'approbation des marchés publics ;

- Mauvaise maîtrise de la modalité de l'exécution Nationale du PNUD. Une formation sur les modalités d'exécution nationale qui devait être organisée par le PNUD n'a pas eu lieu.
- Le manque d'une planification globale par le ministère concernant ses besoins en formations font que ces dernières sont sporadiques et parfois totalement décalées.
- Interférences et directives contradictoires sur les activités du projet par les partenaires . Et non respect du PTA et du Manuel de Procédures par toutes les parties.

DISCUSSIONS et CONCLUSION DE LA REUNION

A l'issue de l'exposé du coordonnateur, le **Ministre de l'Economie et du Plan** a repris la parole pour revenir aux enjeux du Projet DURAH en soulignant une fois de plus son ancrage dans le mandat social du Président de la République et des grandes préoccupations du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté. Il a également tenu à rappeler qu'en son temps beaucoup de tchadiens avaient souhaité que les conceptions architecturales des logements à concevoir sur le site de la patte d'oie tiennent compte des habitudes culturelles des tchadiens. Il a constaté selon lui que la dimension culturelle n'a pas toujours été prise en compte dans les travaux du projet. Il a par ailleurs regretté que certains choix techniques et conceptuels ont emmené à concevoir des logements dont les prix finaux sont hors de portée des couches démunies qui étaient les premières cibles du projet.

Note : le choix portant sur les types de maisons à construire a été fait suite aux instructions du gouvernement.

Après ces constats relatifs à l'exposé du coordonnateur, SE le ministre de l'Economie et du Plan a donné la parole aux autres invités de la table des officiels.

SE Ministre de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat

Le Ministre de tutelle a repris point par point les différents aspects de la mise en œuvre du projet pour donner son point de vue et faire ses analyses. Pour lui, les opérations de la patte d'oie ont surtout permis de retenir des leçons qui devraient orienter les futures activités dans le secteur. Il s'est surtout appesanti sur les aspects juridiques relatifs aux ressources générées par la vente des parcelles de la patte d'oie, ressources qui avaient été initialement pressenties pour financer les activités de la SOPROFIM. D'une manière claire, le Ministre a fait savoir que les fonds générés par cette opération ne pouvaient pas revenir automatiquement à la SOPROFIM du fait que les parcelles étaient les résultats d'un investissement du domaine public. De son point de vue, pour que la SOPROFIM puisse profiter des ressources générées par les logements il faut que ces logements lui soient légalement attribués. Le Ministre a assuré qu'un projet de texte est déjà élaboré dans ce sens.

Par ailleurs, toujours selon le Ministre, il est nécessaire que la SOPROFIM ne reste pas indéfiniment dans le giron de l'Etat car de ce fait il serait difficile à gérer et les ressources qu'il générerait ne seraient pas toujours sous son contrôle exclusif. Il encourage donc que la SOPROFIM ait un statut privé pour disposer de toute son efficacité.

Il a enfin exhorté les deux autres partenaires qui sont le PNUD et l'ONU-Habitat à améliorer leur disponibilité d'écoute. Il estime que le malentendu sur la gestion du marché du château d'eau provient d'une insuffisance de coordination et de concertation entre les partenaires portant le projet.

Vu l'importante nécessité de poursuivre et finir les travaux de restructuration de Farcha Madjorio, le ministre s'engage à trouver les ressources nécessaires à cet effet.

Le Directeur de Pays Adjoint Chargé du Programme au PNUD

M. Justin Singbo s'est déclaré parfaitement aligné aux positions des deux ministres et se réjouit des informations très utiles livrées par les deux membres du Gouvernement. Il a renouvelé la disponibilité du PNUD à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie de logement, mais il souhaite ardemment que les activités du projet aillent vers des actions ayant des résultats concrets dans le sens de la réduction de la pauvreté.

Pour appuyer son souhait, il a fait ressortir le fait que les populations n'aient pas été suffisamment impliquées dans les choix des objectifs du projet en insistant sur le constat que le projet n'a pas mis l'accent sur la participation du secteur privé. Il a ensuite relevé les manquements du cadre institutionnel à travers le non fonctionnement du comité de pilotage et du comité de suivi interne.

Pour finir, il pense qu'il serait important pour la suite que l'on mette en place une stratégie qui permette d'intéresser d'autres acteurs et d'autres financements dans le secteur. Il a annoncé un audit mandataire du projet au cours de l'année 2011, mais à son avis une évaluation externe du projet serait utile pour décider de la suite. Une suite qu'il propose dans un premier temps entre 3 mois et 6 mois.

Le Conseiller Senior de l'ONU-Habitat

M. Joseph Guiebo a rassuré le gouvernement de la République du Tchad de la disponibilité de son agence à poursuivre la coopération dans le secteur du développement Urbain. Il a reconnu le fait que dans ce domaine il n'y a pas souvent beaucoup de partenaires financiers, mais l'exemple du Tchad a été apprécié au niveau international. En effet, il y a quelques années, le Tchad a reçu un prix pour avoir été avec la Lybie et l'Egypte les seuls pays africains à avoir mis des ressources propres importantes pour leurs stratégies de logement sociaux. Il a reconnu avec l'autre intervenant le caractère innovant du projet qui n'a pas rendu les choses faciles, mais exhorte à son tour des efforts de chacun pour la poursuite du Projet.

Il a rappelé que le Tchad est engagé comme les autres pays africains à la réalisation de la cible onze des OMD qui concerne l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les bidonvilles, et les résultats du projet DURAH pourraient constituer des éléments pertinents du rapport du Tchad sur la mise en œuvre des OMD. Il attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de mettre les ressources nécessaires à disposition et en temps opportun pour finaliser les travaux de restructuration de Farcha Madjorio car au contraire des autres activités, les travaux de restructuration de quartier touchent davantage les populations défavorisées et comportent des bénéfices sociaux, économiques et politiques immédiats.

A la suite de ces personnalités, les autres participants ont pris la parole pour tous aller dans le sens tracé par les premiers intervenants ; à savoir la nécessité de poursuivre la coopération mais dans une optique plus tournée vers les résultats tangibles et en faveur des couches vulnérables.

Le Ministre de l'Economie et du Plan, présidant la réunion a ensuite fait la synthèse des discussions en ressortant les points suivants.

La coopération entre le Gouvernement Tchadien, le PNUD et l'ONU-Habitat dans le secteur doit être maintenue et améliorée

Le projet DURAH fera l'objet d'une prolongation de 6 mois période dans laquelle sera organisé un audit mandataire du PNUD et une évaluation externe de la phase 2 impliquant tous les partenaires.

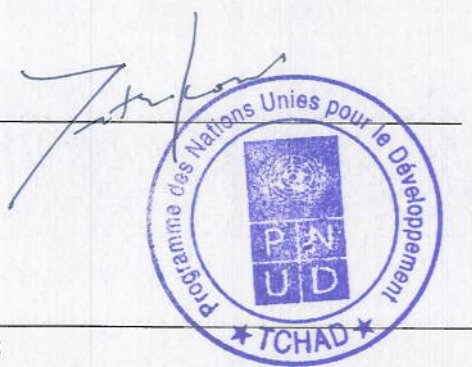
RECOMMANDATIONS

Pour gérer les 6 mois de prolongation du projet, les recommandations suivantes ont été faites :

1. Elaborer et partager les TDRs de l'évaluation externe de la phase 2 du projet ;
2. Elaborer une feuille de route pour les 6 mois ;
3. Proposer un PTA sur les 6 premiers mois en fonction des ressources disponibles.

TETSUO KONDO

Directeur de Pays :



Signature :

Date d'établissement du Rapport : 3 Décembre 2010

N°	NOM ET PRENOM	INSTITUTION	FONCTION	ADRESSE/TEL EMAIL
<i>GOUVERNEMENT</i>				
1	M. MAHAMAT ALI HASSAN	Ministère de l'Economie et du Plan	Ministre	
2	M. DJIMRANGAR DADNADJI JOSEPH	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanise et de l'Habitat	Ministre	
3	M. DOBINGAR ALLASSEMBAYE	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanise et de l'Habitat	Secrétaire Général	66.24.19.52
4	M. MAHAMAT AHMAT DOGO	Présidence de la République	Conseiller /Présidence	66.29.64.47
5	M. BECHIR MAHAMAT SALEH	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanise et de l'Habitat	Conseiller	66.27.15.05
6	M. DAUGE JEAN MICHEL	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanise et de l'Habitat	Conseiller/SG	
7	M. OUMAR NZEPA	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanise et de l'Habitat	DHAI	66.33.37.72
8	M. ABAZENE B. DJIDDA	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanise et de l'Habitat	CNP/PADUR	66.29.01.93
9	M. MAHAMAT NGUEBANG	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanise et de l'Habitat	DDC	66.23.94.64
10	M. BOLING KAKESSE	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanise et de l'Habitat	Délégué/Chari Baguirmi	
11	M. NOKOUR CHOUGUY	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanise et de l'Habitat	IG	66.23.61.32
<i>PNUD</i>				
12	M. JUSTIN SINGBO	PNUD	Directeur de Pays adjoint/Programme	
13	M. HOBAB ROGOTO	PNUD	Assistant au Représentant résident	66.24.84.80
<i>ONU-HABITAT</i>				
14	M. JOSEPH GUIEBO	ONU-HABITAT	Conseiller Senior	
15	M. TOTINON NGUEBETAN MERLIN	ONU-HABITAT	Chargé de Programme	
<i>PROJET « DURAH »</i>				
16	M. MAHAMAT YOUSOUF MAHAMAT	PROJET	Coordonnateur National Projet	66.30.44.66
17	M. BERNARD ZONGO	PROJET	EIU	63.07.18.06
18	M. OUSMAN NANGA	PROJET	ENT	66.22.48.86
19	MME KEMNADJI SYLVIE	PROJET	Assistante Adm. et Financière	66.27.49.33
20	MME FANTA DJIBRINE BOUBOU	PROJET	ASE	66.30.44.23
21	M. KODIBAYE SIDANA FRANCIS	PROJET		66.49.72.20